

# CONSEIL NATIONAL

## 11 et 12 mai 2023

---

### Résolution

---

Alors que la crise politique, économique et sociale perdure, **le Conseil National de la FEC FO** se réunit à Paris les 11 et 12 mai 2023. Le contexte est marqué par une mobilisation nationale et interprofessionnelle historique contre la réforme des retraites, émaillée de 13 journées de manifestations nationales et de grèves marquées par l'unité syndicale.

Les puissantes manifestations du 1<sup>er</sup> mai illustrent la volonté de millions de salariés, soutenus massivement par la population, de poursuivre le combat jusqu'au retrait.

Une nouvelle journée de grève et de manifestations est prévue 6 juin, **le Conseil National appelle** tous les syndicats à organiser, d'ici là, des réunions de salariés dans les entreprises et des assemblées générales pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour aboutir au retrait.

**Le Conseil National rejette** les méthodes violentes du Gouvernement et la répression exercée par celui-ci à l'encontre des manifestants. Le Gouvernement est le seul responsable de la situation dans le pays.

**Le Conseil National de la FEC FO condamne** toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs, des femmes et des hommes dans le monde, notamment en Iran et en Afghanistan.

**Le Conseil National réaffirme** son entière solidarité avec les syndicats et le peuple d'Ukraine, comme avec la population et les militants russes qui s'élèvent contre la guerre et appellent à la paix et la liberté.

**Le Conseil National réitère** sa solidarité et son soutien à tous les mouvements de résistance et de lutte contre les remises en cause des libertés fondamentales dont l'égalité femme/homme.

Plus que jamais fidèle à la Charte d'Amiens de 1906, socle fondamental de notre syndicalisme libre et indépendant, **le Conseil National rappelle** son attachement indéfectible aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, seules capables de garantir la démocratie et la paix.

**Le Conseil National condamne** l'utilisation de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine, de l'inflation, de la crise énergétique et climatique par le gouvernement pour instaurer de multiples lois liberticides et atteintes sans précédent aux droits des salariés, aux travailleurs privés d'emploi et retraités.

Plus que jamais, ce contexte nous oblige, nous syndicats FO de la FEC, à renforcer l'organisation des salariés et poursuivre sans relâche notre action syndicale.

### Retraites

**Le Conseil National rappelle** son opposition à la loi Macron-Borne sur les retraites, **et reste déterminé** à poursuivre le combat jusqu'à son retrait. Cette loi injuste et brutale a pour but de faire des économies sur les dépenses publiques et de détourner le salaire différé pour d'autres dépenses.

Elle est destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne.

Dans le même temps, les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie, ni condition, asséchant ainsi les recettes de nos régimes de retraite.

**Le Conseil National**, opposé à tout allongement de la durée de cotisation et tout recul de l'âge de départ à la retraite, **rappelle** sa revendication toujours d'actualité d'une retraite à 60 ans, avec la perspective d'un retour à 37,5 annuités pour une retraite à taux plein basée sur les dix meilleures années.

**Le Conseil National rappelle** son attachement à la retraite par répartition qui doit permettre notamment de garantir à toutes et tous des pensions dignes et de haut niveau. A cet égard, **le Conseil National dénonce** une nouvelle fois le coefficient de solidarité AGIRC/ARRCO. **Il demande** à la Confédération d'agir pour obtenir la suppression de ce système de bonus/malus qui pénalise tous les travailleurs.

**Le Conseil National exige** le maintien de tous les régimes de retraite des salariés : régime général, régime agricole, régimes spéciaux et particuliers, dont celui des clercs et employés de notaire (CRPCEN), code des pensions civiles et militaires ainsi que l'AGIRC/ARRCO.

**Le Conseil National salue** l'engagement des militants qui permet de parvenir à un très haut niveau de mobilisation des travailleurs y compris par la grève dans l'unité la plus large possible, conformément au mandat du Congrès confédéral.

**Le Conseil National dénonce** la surdité et le mépris du Gouvernement face à la colère légitime de la population : travailleurs, jeunes, retraités, portée par les organisations syndicales.

**Le Conseil National appelle** les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait.

## **Emploi, salaires et justice sociale**

Afin de permettre aux travailleurs de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, **le Conseil National revendique** l'augmentation des salaires et traitements, ainsi que celle des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation, qui s'est envolée depuis ces derniers mois. **Il revendique** une augmentation significative du SMIC pour le porter à 80 % du salaire médian.

**Le Conseil National condamne** la modification réglementaire conduisant à la présomption de démission en cas d'abandon de poste.

**Le Conseil National rappelle** la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération. **Il revendique** le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs.

**Le Conseil National réaffirme** en outre que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

**Le Conseil National condamne** la politique de destruction d'emplois **et revendique** des investissements massifs pour tous les secteurs, en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de toute urgence.

**Le Conseil National déplore** le statut précaire des intérimaires et plus particulièrement celui des CDI intérimaires.

**Le Conseil National revendique** une égalité de traitement et de droits pour l'ensemble des salariés **et condamne** toute discrimination. **Il condamne** toute atteinte visant à remettre en cause les dispositions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Le Conseil National rappelle**, à ce titre, que l'amélioration du taux d'emploi et de l'égalité de traitement des femmes, des salariés en situation de handicap, des seniors est une priorité pour plus de justice sociale.

## Conditions de travail

**Le Conseil National insiste** pour qu'une attention particulière soit portée au télétravail et au droit à la déconnexion.

La remise en cause des dispositions protectrices du contrat de travail individuel du salarié, l'affaiblissement des conventions collectives et de la négociation de branche, les nombreuses suppressions de postes et les nouvelles formes d'organisation du travail ont pour conséquence une détérioration des conditions de travail, avec une augmentation des accidents du travail, de leur fréquence et de leur gravité.

Ce constat alarmant renforce l'importance de la remise en place du CHSCT avec toutes ses prérogatives, ainsi que le retour de la médecine du travail à la place des services de santé.

**Le Conseil National alerte** sur l'utilisation du motif de harcèlement pour licencier des salariés à l'aide de dossiers montés de toutes pièces, notamment les victimes qui dénoncent ces agissements.

**Le Conseil National dénonce** ces politiques qui se traduisent par une dégradation des conditions de travail entraînant arrêts de longue durée, accidents du travail, maladies professionnelles, syndrome d'épuisement professionnel, voire suicides, **et revendique** leur arrêt.

Pour améliorer la situation des travailleurs le plus rapidement possible, **le Conseil National revendique** la création d'un tableau de maladies professionnelles sur les risques professionnels de la Sécurité sociale (RPS).

## Protection sociale

La loi sur les retraites, dont nous exigeons le retrait, est une étape supplémentaire dans la destruction de la Sécurité sociale.

**Le Conseil National condamne** toutes les politiques gouvernementales mises en œuvre notamment au travers des Lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) qui détricotent les acquis sociaux de 1945 bâtissant la Sécurité sociale sur la base de la solidarité intergénérationnelle et de la gestion paritaire de notre salaire différé. **Il exige** l'abandon immédiat de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie), mais également l'abandon de la gestion uniquement comptable des branches.

De même, **le Conseil National condamne** les COG (conventions d'objectifs et de gestion) qui orchestrent un cadrage budgétaire aboutissant notamment à une diminution des effectifs. Celle-ci génère un retard de traitement inacceptable dans le versement des prestations et dans le traitement des réclamations des assurés sociaux et allocataires, et, *in fine*, à une remise en cause des droits des assurés et une inégalité de traitement.

**Le Conseil National appelle** au retour à un accueil physique par l'augmentation des effectifs qualifiés au sein des organismes permettant le traitement efficace et humain des dossiers.

**Il exige** l'abandon de toutes les mesures visant à remettre en cause le financement de la Sécurité sociale par les cotisations **et exige** le rétablissement d'organismes de plein exercice avec un nombre d'agents formés et qualifiés suffisant pour assurer toutes les missions au service des assurés sociaux. **Il rappelle** le risque que court notre modèle social avec un financement désormais assis à 50 % sur des recettes fiscales. **Il exige**, à ce titre, la suppression des exonérations de cotisations autre que pour les œuvres sociales.

**Le Conseil National continue** d'exiger l'abrogation de la CSG et de la CRDS. **Il exige** le retour de la gestion de la Sécurité sociale par les assurés eux-mêmes, représentés par leurs administrateurs désignés par leur organisation syndicale ouvrière.

**Le Conseil National s'oppose** à tout projet de mise en place d'une « Grande Sécu » dont les fondements sont contraires à la Sécu de 1945.

**Le Conseil National s'oppose** à un régime de protection sociale universelle et à toute remise en cause du régime agricole (MSA) qui est le deuxième régime de protection sociale en France.

**Le Conseil National rappelle** son attachement au guichet unique de la MSA permettant un service de qualité à ses ressortissants.

**Le Conseil National exige** l'abrogation des deux dernières contre-réformes de l'indemnisation chômage imposées par le gouvernement dans l'irrespect total de la négociation et du paritarisme.

**Il dénonce** ces réformes antisociales qui réduisent les droits des demandeurs d'emploi et affaiblissent tous les salariés, et plus particulièrement les plus précaires. Ces réformes préfigurent la prochaine loi « Plein emploi » et la création de France Travail ayant pour objectif d'imposer aux demandeurs d'emploi à reprendre une activité quels que soient leur parcours professionnel et/ou leurs qualifications.

C'est un changement radical pour les salariés de Pôle emploi. **Le Conseil National s'oppose** à la création de France Travail **et refuse** qu'elle remette en cause le maintien des garanties collectives de l'ensemble des salariés concernés.

**Le Conseil National revendique** le retour à la Convention Assurance Chômage de 2017 et le retour au paritarisme fondé sur la cotisation sociale.

**Le Conseil National condamne** la volonté d'obtenir une contrepartie au versement de l'allocation RSA par le travail. C'est une attaque contre le SMIC par la création d'un nouveau statut de « travailleur pauvre » en concurrence du salariat étant donné qu'il est financé par nos impôts. La seule contrepartie contre la force de travail, c'est le salaire versé par l'employeur. Seul un vrai travail en CDI à temps plein pour un vrai salaire permet une réelle réinsertion.

**Le Conseil National constate** que la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné une baisse importante des budgets alloués et de l'accès à la formation professionnelle des salariés.

**Le Conseil National dénonce** la politique d'économies instaurée par Bercy au travers de France Compétences sur la formation professionnelle **et exige** le retour à une véritable gestion paritaire.

**Le Conseil National condamne** les dérives assurantielles imposées par l'Union Européenne aux mutuelles et institutions de prévoyance qui conduisent ces entreprises dites de l'économie sociale et solidaire à des réorganisations répétées pour rester dans les modèles du marché des assurances, avec pour conséquences des PSE avec de nombreuses suppressions de postes, des mobilités géographiques et fonctionnelles entraînant inévitablement des risques graves sur la santé physique et morale des salariés.

**Le Conseil National s'oppose** à la transmission des données personnelles de santé détenues par la Sécurité sociale aux assureurs privés et aux entreprises : la période du Covid a ouvert une brèche dont il faut s'assurer qu'elle soit définitivement bouchée. **Il dénonce** également le choix de l'Etat de confier nos données de santé **et revendique** le rapatriement complet du système informatique auprès de l'assurance maladie qui doit en conserver la totale maîtrise.

## Développement et syndicalisation

Face aux multiples attaques des gouvernements successifs, comme la loi du 20 août 2008 (représentativité) et les suivantes, **le Conseil National rappelle** que le développement de l'Organisation doit rester une priorité pour chaque syndicat et section syndicale sur les bases de liberté et d'indépendance.

Le développement de l'Organisation et de notre Fédération ne pourra passer que par une progression de la syndicalisation dans toutes les catégories professionnelles (de l'employé jusqu'au cadre).

La formation syndicale doit s'adapter à cet enjeu en renforçant les connaissances de tous les militant(e)s.

Plus que jamais, l'efficacité de nos syndicats FO nécessite la coordination et le renforcement des liens entre les Sections Fédérales Professionnelles de la FEC mais aussi avec les Unions Départementales, locales et les syndicats de base.

Parce que notre syndicalisme libre et indépendant est menacé, **le Conseil National mandate** la FEC afin de soutenir l'action de tous ses syndicats dans leurs combats, leurs élections professionnelles **et à tout mettre en œuvre** pour reconquérir nos droits et stopper les plans destructeurs dont les seules victimes sont les salariés, retraités ou travailleurs privés d'emploi.

**Le Conseil National rappelle** l'importance du développement syndical, garant de notre autonomie financière et de notre indépendance.

**Le Conseil National appelle** toutes nos structures syndicales à renforcer nos implantations et à en créer de nouvelles.

## **Liberté syndicale et droit de grève**

**Le Conseil National exige** le rétablissement, dans le code du travail, de la libre présentation des candidats aux élections professionnelles et désignation des délégués syndicaux, garantissant la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter, principes fondamentaux du syndicalisme révolutionnaire dans ses aspirations et réformiste dans sa pratique que nous incarnons.

**Le Conseil National alerte** tous les salariés, les travailleurs privés d'emploi et les retraités de la volonté des gouvernements successifs d'affaiblir, voire de remettre en cause, l'existence même des organisations syndicales. **Le Conseil National s'oppose** à toute tentative de supprimer l'exclusivité qu'ont les syndicats de présenter des listes au premier tour des élections professionnelles **et exige** le retrait de la limitation du nombre de mandats successifs.

**Le Conseil National appelle** au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, **et exige** l'abrogation de toutes les lois et décrets liberticides (août 2008 sur la représentativité syndicale et sur le fichage des militants syndicaux...), la réintégration et le paiement de tous les personnels suspendus ou licenciés au prétexte du passe sanitaire ou vaccinal obligatoire.

**Le Conseil National réaffirme** sa détermination à combattre toute attaque des droits fondamentaux de manifestation et de grève notamment quant à la réquisition inacceptable des salariés grévistes qui constitue une atteinte intolérable au droit de grève, droit constitutionnel.

**Le Conseil National dénonce** l'acharnement de certaines entreprises contre nos camarades élu(e)s et/ou mandaté(e)s Force Ouvrière, au mépris de la liberté syndicale. **Le Conseil National soutient** tous les camarades ainsi maltraités **et exige** l'arrêt immédiat de toutes les actions engagées contre eux.

Indéfectiblement attaché à l'indépendance syndicale, **le Conseil National s'oppose** à toute association de notre organisation syndicale à la mise en place de contre-réformes dont celle annoncée concernant les retraites.

## **En conclusion :**

**Le Conseil National apporte** son soutien à tous les syndicats et militants FO qui agissent et se mobilisent au quotidien contre la réforme des retraites et pour défendre les conditions de travail et les salaires, y compris par la grève.

**Le Conseil National se félicite** de l'unité syndicale contre la nouvelle réforme des retraites.

**Le Conseil National propose** à toutes les structures (sections fédérales, syndicats, sections syndicales) une grande campagne de réunions d'information et d'assemblées générales avec les syndiqués et les salariés afin de poursuivre et d'amplifier le rapport de force contre la réforme des retraites.

**Le Conseil National estime** que seule une grève massive conduisant au blocage du pays pourrait conduire à l'abrogation de la loi portant réforme des retraites.

**Le Conseil National appelle** à une nouvelle journée de grève et de manifestations prévue 6 juin.

**LIBRES ET INDÉPENDANTS, RÉSISTONS POUR PRÉSERVER NOS ACQUIS ET CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS !**

**OUI AU SYNDICALISME MILITANT, REVENDICATIF ET EXIGEANT !**

**VIVE LA FEC FO ! VIVE FORCE OUVRIERE !**

Paris, le 12 mai 2023

***Adoptée à l'unanimité avec une abstention***